

Note de présentation brève et synthétique

Comptes administratifs 2021 des budgets principal et annexes

L'article L2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Le compte administratif reprend l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées au cours de l'année.

I – Le budget principal

En 2021, les dépenses réalisées, réelles et d'ordre, tant en fonctionnement qu'en investissement, s'élèvent à **8 587 027,78 €** contre 6 374 434,80 € en 2020, sans tenir compte de la reprise des résultats.

Les recettes réalisées, réelles et d'ordre, tant en fonctionnement qu'en investissement, s'élèvent quant à elles à **8 781 435,54 €**, contre 8 261 029,24 € en 2020, également sans tenir compte de la reprise des résultats.

En détails, les recettes et les dépenses réalisées sont les suivantes :

En investissement :

- Dépenses d'investissement : **3 285 726,04 €**

- Recettes d'investissement : **2 193 165,83 €**.

avec la reprise du résultat d'investissement de 2020 pour **233 476,58 €**, le résultat d'investissement est de **(- 859 083,63 €)**. En tenant compte des restes à réaliser qui s'élèvent à (-591 725,85 €), le résultat d'investissement est de **(-1 450 809,48 €)**.

En fonctionnement :

- Dépenses de fonctionnement : **5 301 301,74 €**

- Recettes de fonctionnement : **6 588 269,71 €**

avec la reprise du résultat de fonctionnement de 2020 pour **2 582 269,09 €**, le résultat de fonctionnement est de **3 869 237,06 €**.

Le résultat global de 2021 est donc de **3 010 153,43 €** hors restes à réaliser, et il est de **2 418 427,58 €** en tenant compte des restes à réaliser.

A – L'investissement

La section d'investissement reprend l'ensemble des opérations ayant un impact sur le patrimoine de la collectivité. Ainsi, cela comprend notamment des travaux d'aménagement des bâtiments et de voirie et l'achat de matériel tel que des ordinateurs, mais également des recettes finançant les dépenses d'investissement.

Les dépenses d'investissement s'élèvent à **3 285 726,04 €** :

Dépenses d'investissement

Code	Libellé	Réalisé 2020	Total budget 2021	Réalisé 2021
208	MAIRIE	25 359,28	135 257,85	65 864,03
209	TRAVAUX LOCAUX SCOLAIRES	50 573,97	79 480,60	44 761,53
210	AIRE DE JEUX	0,00	6 530,00	4 494,00
213	CIMETIERE	0,00	2 900,00	0,00
223	SALLE POLYVALENTE	17 746,19	13 492,03	13 447,92
224	TOURBILLERE	12 884,61	66 777,03	50 337,59
225	BIBLIOTHEQUE	8 701,28	14 626,29	6 376,29
227	EXT LOCAUX SPORT. TOURT	30 986,12	13 982,83	0,00
228	EGLISE	0,00	2 600,00	2 539,20
230	MAISON DE L'ENFANCE	10 638,66	236 608,96	16 158,59
231	ACQUISITION DE MOBILIER ET MATERIEL	127 444,19	105 134,78	91 890,52
234	SITE INTERNET	0,00	20 000,00	193,73
235	TRAVAUX VOIRIE	450 815,96	1 088 420,61	632 380,55
237	SALLE MULTI-CULTURELLE	156 887,13	2 200 000,00	935 709,65
238	POLICE	0,00	8 500,00	0,00
239	SALLE BAILLAC	1 291,20	0,00	0,00
253	GITES DE LA TOURBILLERE	4 425,86	431,18	0,00
259	RESTAURANT SCOLAIRE	6 855,60	5 100,00	0,00
261	ATELIERS MUNICIPAUX	0,00	6 000,00	0,00
263	SALLE DE L'HARMONIE	306,00	0,00	0,00
266	MAISON DU PUILBORAIN	4 933,20	0,00	0,00
269	REQUALIFICATION COEUR DE VILLE	187 025,54	193 888,52	182 348,80
270	AMENAGEMENTS ESPACES VERTS	4 481,63	28 772,70	1 468,50
273	CENTRE DE LOISIRS	3 156,76	25 968,83	12 894,65
*NI	Dépenses sans opération et d'ordre	428 580,37	683 036,00	477 351,16
*OF	Opérations financières	356 292,87	764 375,00	747 509,33
001	Déficit d'investissement reporté	0,00	0,00	0,00
TOTAL des dépenses d'investissement		1 889 386,42	5 701 883,21	3 285 726,04

Les principaux investissements réalisés en 2021 sont :

- la création d'une salle multi-culturelle : **935 709 ,65 €**,
- des travaux de voirie : **632 380,55 €**,
- l' acquisition d'une parcelle (frais de notaire inclus) : **186 987,32 €**,
- la requalification du cœur de ville : **182 348,80 €**,
- l' acquisition de mobilier et matériel : **91 890,52 €**,
- la vidéoprotection : **55 197,84 €**.

Les dépenses d'investissement comprennent également :

- le refinancement de l'emprunt Bilibor par un prêt à taux fixe de 0 % : **374 922,73 €**,
- le remboursement du capital de la dette : **370 731,76 €**,
- des dépenses d'ordre : **189 354,04 €**.

Une autorisation de programme avec crédits de paiement pour le projet de la salle multi-culturelle a été adoptée pour **4 000 000 €**. Au 31 décembre 2021, ce sont **1 092 596,78 €** qui ont été dépensés : **156 887,13 €** en 2020 et **935 709,65 €** en 2021. Ainsi, les crédits restants sont de **2 907 403,22 €**.

Quant aux recettes d'investissement, elles sont de **2 193 165,83 €**.

Recettes d'investissement

Code	Libellé	Réalisé 2020	Total budget 2021	Réalisé 2021
Recettes réelles		1 731 789,65	1 504 827,07	1 453 099,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	1 718 109,65	1 033 127,07	1 058 176,27
13	Subventions d'investissement reçues	12 500,00	96 700,00	20 000,00
16	Emprunts et dettes assimilés	1 180,00	375 000,00	374 922,73
23	Immobilisations en cours	0,00		
Recettes d'ordres		636 454,14	4 197 056,14	740 066,83
001	Excédent d'investissement reporté	0,00	233 476,58	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00	3 098 479,56	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	338 000,00	0,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	233 138,51	214 000,00	552 067,63
041	Opérations patrimoniales	403 315,63	313 100,00	187 999,20
TOTAL des recettes d'investissement		2 368 243,79	5 701 883,21	2 193 165,83

Outre les recettes dites d'ordre qui sont des écritures comptables, la commune a perçu principalement les recettes suivantes :

- l'excédent de fonctionnement capitalisé : **710 697,63 €**,
- le refinancement de l'emprunt Bilibor : **374 922,73 €**,
- le Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée : **215 049,20 €**,
- la Taxe d'Aménagement : **132 429,44 €**.

B – Le fonctionnement

La section de fonctionnement rend compte des dépenses et recettes courantes réalisées au cours de l'année. Cela regroupe des dépenses récurrentes telles que l'eau, l'électricité, le carburant, le transport scolaire, les fournitures administratives et d'entretien, les réparations dans les bâtiments et les réparations du matériel, les charges de personnel, les intérêts d'emprunts.

Dépenses de fonctionnement

Code	Libellé	Réalisé 2020	Total budget 2021	Réalisé 2021
Dépenses réelles		4 251 909,87	5 149 085,92	4 749 234,11
011	Charges à caractère général	1 163 512,89	1 609 636,32	1 380 098,36
012	Charges de personnel et frais assimilés	2 557 981,52	2 744 048,85	2 735 168,87
014	Atténuations de produits	26 607,00	102 000,00	100 005,51
65	Autres charges de gestion courante	428 118,47	464 476,12	433 286,27
66	Charges financières	64 998,47	57 600,00	56 383,60
67	Charges exceptionnelles	8 659,09	110 373,90	34 291,50
68	Dotations provisions semi-budgétaires	2 032,43	10 000,00	10 000,00
022	Dépenses imprévues	0,00	50 950,73	0,00
Dépenses d'ordre		233 138,51	3 312 479,56	552 067,63
023	Virement à la section d'investissement	0,00	3 098 479,56	0,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	233 138,51	214 000,00	552 067,63
TOTAL des dépenses de fonctionnement		4 485 048,38	8 461 565,48	5 301 301,74

Les charges dites « générales » regroupent les dépenses en eau, électricité, carburant, alimentation, maintenance, réparation, fournitures. Elles s'élèvent à **1 380 098,36 €**, et sont en hausse de 18,6 % par rapport à 2020. En effet, en 2020, l'arrêt du fonctionnement des services en raison de la crise sanitaire a engendré une baisse des dépenses. Ainsi, un rattrapage des dépenses non réalisées en 2020 a été effectué, engendrant une augmentation importante des achats.

Les charges de personnel ont augmenté de +6,9 % entre 2020 et 2021. Cette augmentation s'explique principalement par le remplacement d'agents en congés maternité, le remplacement d'agents en arrêt maladie, le recrutement de deux agents à temps complet en remplacement de l'agent à mi-temps à l'accueil et à mi-temps au CCAS, la revalorisation du SMIC impactant les rémunérations des agents de catégorie C, et l'avancement d'échelon des agents.

Outre les dépenses d'ordre qui sont des écritures comptables, les principales dépenses de fonctionnement sont :

- la participation au SIVU l'Envol : **121 906,00 €**,
- les indemnités, cotisations et formations des élus : **114 707,19 €**,
- la subvention de fonctionnement au CCAS : **108 432,22 €**,
- les pénalités pour manque de logements sociaux (loi SRU) : **76 096,51 €**,
- les subventions aux associations : **74 042,90 €**,
- les intérêts d'emprunts : **59 849,98 €**,
- la participation au fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales : **23 320,00 €**.

Quant aux recettes, il s'agit notamment des impôts locaux, des dotations et participations perçues, et de la facturation des services municipaux (restaurant scolaire, centre de loisirs, spectacles, médiathèque, occupation du domaine public), elles s'élèvent à **6 588 269,71 €**.

Recettes de fonctionnement

Code	Libellé	Réalisé 2020	Total budget 2021	Réalisé 2021
Recettes réelles		5 875 103,03	8 460 365,48	6 586 914,87
013	Atténuations de charges	59 327,65	86 000,00	123 206,86
70	Produits des services, domaine et ventes diverses	393 183,22	482 205,00	535 125,59
73	Impôts et taxes	4 410 200,22	4 331 226,00	4 580 591,38
74	Dotations, subventions et participations	854 947,87	866 865,39	888 834,90
75	Autres produits de gestion courante	110 905,76	100 100,00	109 270,47
76	Produits financiers	9,02	0,00	7,73
77	Produits exceptionnels	38 261,60	1 700,00	348 780,14
78	Reprises provisions semi-budgétaires	8 267,69	10 000,00	1 097,80
002	Excédent de fonctionnement reporté	0,00	2 582 269,09	0,00
Recettes d'ordre		17 682,42	1 200,00	1 354,84
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	17 682,42	1 200,00	1 354,84
TOTAL des recettes de fonctionnement		5 892 785,45	8 461 565,48	6 588 269,71

Les recettes de fonctionnement sont en hausse de 11,8 % par rapport à 2020. Les principales augmentations proviennent de :

- la vente d'un bien immobilier : **330 000 €**,
- la hausse des recettes du restaurant scolaire et du centre de loisirs liée à une augmentation de la fréquentation (en 2020, l'école et le centre de loisirs ont été fermés plusieurs semaines en raison du confinement),
- l'augmentation de la taxe locale sur la publicité extérieure en raison de la non reconduction de l'abaissement de 25 % effectué en 2020 en soutien à l'économie locale.

Les principales recettes perçues sont :

- la fiscalité locale : **2 996 514,00 €**,
- l'attribution de compensation et la dotation de solidarité versées par la communauté d'agglomération de La Rochelle : **605 587,00 €**,
- la taxe additionnelle aux droits de mutation : **494 741,17 €**,
- la taxe locale sur la publicité extérieure : **429 128,21 €**,
- la dotation globale de fonctionnement : **363 165,00 €**,
- la vente de biens immobiliers et mobiliers : **338 000 €**
- le reversement par la CDA de La Rochelle pour l'entretien du parc commercial de Beaulieu, l'entretien délégué des réseaux d'eau pluviale urbaine, les charges des écoles de musique et de danse, la promotion de la lecture et les subventions à la culture : **325 103,14 €**,
- la facturation du restaurant scolaire : **177 764,22 €**,
- l'occupation du domaine public : **143 613,34 €**,

- le remboursement de charges de personnel : **123 206,86 €**,
- la facturation du centre de loisirs : **119 314,12 €**,
- la location de logements et bâtiments : **106 967,84 €**,
- le remboursement des charges de personnel par le CCAS : **73 751,68 €**,
- les subventions de la CAF pour le fonctionnement du centre de loisirs : **69 461,70 €**.

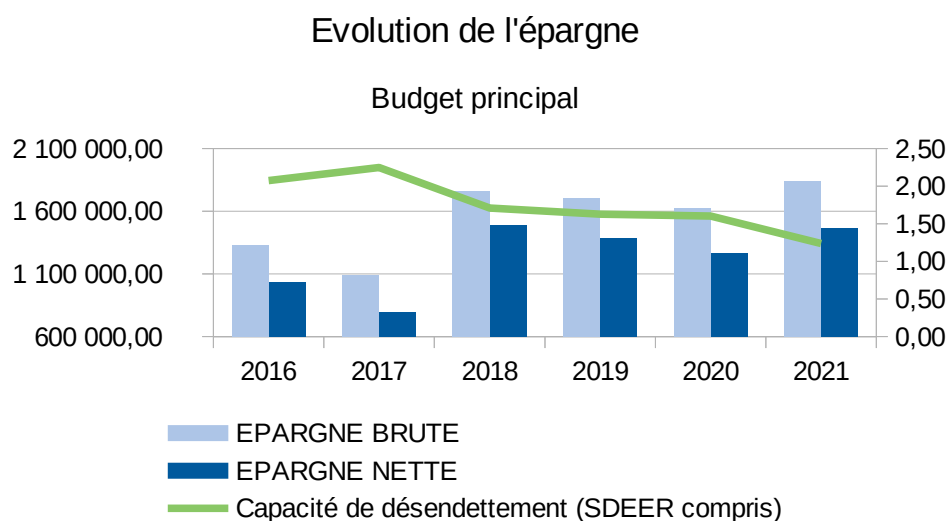
C – La situation financière

Le capital restant dû au 31 décembre 2021 s'élève à **2 276 877,07 €**, avec les emprunts au SDEER, contre 2 601 436,31 € au 31 décembre 2020.

La capacité de désendettement au 31 décembre 2021 est de **1,24 an**, contre 1,60 an au 31 décembre 2020, ce qui est bien en deçà du seuil de prudence fixé à 8 ans.

Au cours de l'année 2021, seuls des emprunts au SDEER ont été conclus, pour le remboursement de travaux effectués sur 5 ans, pour **46 172,50 €**.

Un emprunt à taux variable dit « Bilibor » a été refinancé avec la Caisse Epargne sans frais par un emprunt à taux fixe à 0 %, pour le montant du capital restant dû soit **374 922,73 €**.



Si l'épargne brute n'a jamais été aussi importante à **1,8 million d'euros**, (1,6 million d'euros en 2020), l'épargne nette dégagée est similaire à celle de 2018 à 1,5 million d'euros (1,3 million d'euros en 2020). En effet, l'annuité d'emprunt est de **431 mille euros** en 2021 contre 425 mille euros en 2020, soit le montant le plus important constaté depuis 2015.

Le montant important d'épargne brute s'explique principalement par la vente d'une propriété bâtie pour 330 000 € hors frais de notaire. Sans cette ressource, l'épargne brute est en baisse de 116 mille euros par rapport à 2020, et atteint son niveau le plus bas depuis 2018. Cela s'explique par une augmentation plus importante des dépenses que des recettes en fonctionnement : +11,7 % d'augmentation pour les dépenses réelles, et +6,5 % pour les recettes réelles (hors vente de la propriété bâtie).

II – Les budgets annexes

La commune possède 3 budgets annexes :

- logement social,
- le Vallon,
- les Violettes.

A – Budget annexe « Logement social »

Le budget « Logement social » comprend actuellement la location d'un logement, le remboursement d'un emprunt, et l'amortissement des biens acquis.

Les dépenses et recettes réalisées sont les suivantes :

- Dépenses de fonctionnement : **5 914,87 €**,
- Recettes de fonctionnement : **6 678,36 €**,

avec la reprise du résultat de fonctionnement de 2020 pour 9 114,24 €, le résultat de fonctionnement est de **9 877,73 €**.

- Dépenses d'investissement : **2 497,44 €**,
- Recettes d'investissement : **4 451,00 €**,

avec la reprise du résultat d'investissement de 2020 pour 37 442,75 €, le résultat d'investissement est de **39 396,31 €**.

B – Budget annexe « Le vallon »

Le budget « Le vallon » comprend uniquement les dépenses et recettes relatives à l'aménagement du lotissement « Le vallon », et des écritures comptables relatives à la constatation du stock.

Les marchés de travaux ont été soldés en 2021. Seul la maîtrise d'œuvre reste à payer.

Les dépenses et recettes réalisées sont les suivantes :

- Dépenses de fonctionnement : **121 986,35 €**,

- Recettes de fonctionnement : **71 970,99 €** dont 10 977,99 € de subvention du budget principal, avec la reprise du résultat de fonctionnement de 2020 pour 50 015,01 €, le résultat de fonctionnement est de **(-0,35 €)**.

- Dépenses d'investissement : **60 993,00 €**
- Recettes d'investissement : **60 993,00 €**.

avec la reprise du résultat d'investissement de 2020 pour 0,00 €, le résultat d'investissement est de **0,00 €**.

C – Budget annexe « Les violettes »

Le budget annexe Les Violettes a été ouvert mais aucune dépense ni recette n'a été réalisée sur le budget depuis sa création.

Si l'étude du maître d'œuvre a bien débuté en 2021, aucune facture n'a été réglée au 31 décembre 2021.

Ainsi, ce budget a un résultat de fonctionnement et d'investissement à zéro pour 2021.